



Bruxelles, le 20.7.2016  
COM(2016) 501 draft

ANNEX 1

**ANNEXE**

*de la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Une stratégie européenne pour une mobilité à faible taux d'émissions**

{SWD(2016) 244 final}

## ANNEXE: PLAN D'ACTION POUR UNE MOBILITÉ À FAIBLE TAUX D'ÉMISSIONS<sup>1</sup>

<p>Optimiser le système de transport et accroître son efficience</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilité numérique:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Plan directeur pour le déploiement de systèmes de transport intelligents coopératifs et interopérables</li></ul></li><li>• Redevances équitables et efficaces dans le transport routier:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Révision de la directive «Eurovignette» (1999/62/CE)</li><li>○ Révision de la directive 2004/52/CE sur un service de péage électronique européen (SET) et de la décision de la Commission relative à la définition du service européen de télépéage et à ses aspects techniques (décision 2009/750/CE de la Commission)</li></ul></li><li>• Promotion de la multimodalité:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Proposition de règlement du PE et du Conseil concernant des mesures de rationalisation visant à accélérer la mise en œuvre des projets d'intérêt commun relatifs au réseau transeuropéen de transport</li><li>○ Révision du règlement (UE) n° 913/2010 relatif au réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif</li><li>○ Proposition de modification de la directive 92/106/CEE du Conseil relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés de marchandises entre États membres</li><li>○ Révision du règlement (CE) n° 1073/2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus</li></ul></li></ul>
<p>Renforcer l'utilisation des énergies de substitution à faible taux d'émissions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cadre efficace pour les énergies de substitution à faible taux d'émissions pour les transports:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Paquet législatif sur les sources d'énergie renouvelables</li><li>○ Méthode de comparaison des prix des carburants</li></ul></li><li>• Normalisation et interopérabilité en matière d'électromobilité dans le cadre des organisations européennes de normalisation</li></ul>
<p>Transition vers des véhicules à émissions nulles</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Stratégie post-2020 en matière d'efficacité énergétique des voitures et des camionnettes<ul style="list-style-type: none"><li>○ Révision des règlements (CE) n° 443/2009 et (UE) n° 510/2011 fixant les normes de performance en matière d'émissions pour les voitures et les camionnettes</li><li>○ Réexamen de la directive 1999/94/CE concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de dioxyde de carbone à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves</li></ul></li><li>• Action concernant les véhicules lourds:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Proposition de procédure de certification des émissions de dioxyde de carbone des véhicules lourds (sur la base de l'outil de simulation VECTO)</li></ul></li></ul>

<sup>1</sup> Les actions mentionnées dans le présent plan d'action seront soumises à une évaluation, une consultation et une analyse d'impact appropriées, conformément aux principes en matière d'amélioration de la réglementation et aux principes de subsidiarité et de proportionnalité en vigueur dans l'UE.

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposition de système de surveillance et de déclaration pour les véhicules lourds (camions et autobus)</li> <li>○ Proposition d'établissement de normes en matière d'efficacité énergétique des véhicules lourds</li> <li>○ Réexamen de la directive 2009/33/CE relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie</li> </ul>
<b>Instruments horizontaux à l'appui de la mobilité à faible taux d'émissions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Stratégie pour une union de l'énergie, y compris l'initiative sur l'organisation du marché de l'électricité qui vise à accroître la participation des consommateurs</li> <li>● Stratégie de l'UE en matière de recherche, d'innovation et de compétitivité pour l'union de l'énergie</li> <li>● Mise en œuvre du marché unique et de la stratégie relative au marché unique numérique, y compris le passage au numérique des entreprises, la libre circulation des données et les initiatives de normalisation</li> <li>● Mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe</li> <li>● Maximisation de l'impact des financements et des instruments financiers disponibles</li> <li>● Action menée au niveau mondial dans le secteur des transports internationaux</li> </ul>